

TARIFS LES PRIX CI-DESSOUS S'ENTENDENT À L'UNITÉ, EN FRANCS SUISSES ET HORS TVA

	ÉLIMINATION ⁽⁵⁾	RAMASSAGE	TRAITEMENT
RAMASSAGE ET TRAITEMENT			
DÉCHETS INCINÉRABLES			
DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS	368.– FR./T.	4.– FR./MIN.	220.– FR./T. (2) (4)
DÉCHETS INDUSTRIELS VOLUMINEUX	•	•	290.– FR./T. (2)
DÉCHETS CONFIDENTIELS	•	50.– FR./COLL.	240.– FR./T. (2)
DÉCHETS RECYCLABLES			
DÉCHETS VÉGÉTAUX	250.– FR./T. (1)	4.– FR./MIN.	100.– FR./T. (3) (4)
DÉCHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES (LAVURES)	250.– FR./T.	•	•
PAPIER	165.– FR./T. (1)	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
PAPIER ET CARTON (MÉLANGÉS)	210.– FR./T. (1)	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
CARTON EN BALLE	170.– FR./T. (1)	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
CARTON	175.– FR./T. (1)	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
VERRE	157.– FR./T. (1)	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
FERRAILLE	•	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
ALUMINIUM	•	4.– FR./MIN.	GRATUIT (4)
DÉCHETS SPÉCIAUX			
PNEUS DE VÉHICULES LÉGERS, SUR JANTES OU DÉJANTÉS	•	•	4.65 FR./P. (4)
BATTERIES	•	•	GRATUIT (4)
DÉCHETS DU SECTEUR DE LA SANTÉ (COLLECTE PAR CONTENEUR)	•	50.– FR./COLL.	45.– FR./CONT. (2)
DÉCHETS DU SECTEUR DE LA SANTÉ (COLLECTE PAR BENNE)	•	290.– FR./H.	272.– FR./T. (2)
CENDRES VOLANTES DE RAMONAGE	•	•	320.– FR./T. (2)
ABSORBANTS SOUILLÉS	•	•	450.– FR./T. (2)
MATÉRIAUX ET APPAREILS SOUILLÉS	•	•	450.– FR./T. (2)
MÉDICAMENTS PÉRIMÉS	•	•	450.– FR./T. (2)
PEINTURES, PÂTES DURCIES	•	•	450.– FR./T. (2)
DÉCHETS DE CHANTIER INERTES, SANS PLÂTRE	•	•	400.– FR./T. (2)
HUILES MINÉRALES EN FÔT (SELON OMd 13 01 10, 13 02 08, 13 03 07)	35.– FR./FÔT	20.70 FR./FÔT	14.30 FR./FÔT (4)
HUILES MINÉRALES EN VRAC (SELON OMd 13 01 10, 13 02 08, 13 03 07)	0.20 FR./L.	•	•
HUILES VÉGÉTALES EN FÔT OU EN BIDON (SELON OMd 20 01 25)	35.– FR./FÔT (6)	•	GRATUIT (4)
LIQUIDE DE FREIN EN FÔT OU EN BIDON (SELON OMd 16 01 13)	80.– FR./FÔT	20.– FR./FÔT	60.– FR./FÔT
FILTRES À HUILE	1.10 FR./KG.	•	1.– FR./KG.
ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DE LA FAUNE SAUVAGE POIDS INFÉRIEUR À 10 KG	•	50.– FR./COLL.	25.– FR./P. (4)
ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DE LA FAUNE SAUVAGE POIDS SUPÉRIEUR À 10 KG	•	50.– FR./COLL.	45.– FR./P. (4)
PRESTATIONS SPÉCIALES			
DÉCHETS NON-CONFORMES: SUPPLÉMENT POUR TRI, PAR PERSONNE			120.– FR./H./PERS.
PARTICIPATION GESTION DOCUMENTS DE SUIVI			25.– FR./DOC.
PESAGE DE CONTRÔLE POUR LE CALCUL DE LA TAXE DES DÉCHETS DES ENTREPRISES			370.– FR./PESAGE
POIDS PUBLIC – PESAGE OFFICIEL			23.15 FR./PESAGE

FR. = FRANC SUISSE
 P. = PIÈCE
 T. = TONNE
 MIN. = MINUTE
 H. = HEURE
 L. = LITRE

PERS. = PERSONNE
 COLL. = COLLECTE
 CONT. = CONTENEUR DE 140L.

(1) TARIF DE RÉFÉRENCE, UN RABAI DE 1% PAR TONNE S'APPLIQUE JUSQU'À UN MAXIMUM DE 10 TONNES
 (2) FRANCO, FOSSE DE L'USINE TRIDEL, RUE DU VALLON 35, 1005 LAUSANNE
 (3) FRANCO, DÉCHARGÉ À LA COMPOSTIÈRE DE LA TUILLÈRE, ROUTE DE ROMANEL 80, 1080 LAUSANNE
 (4) FRANCO, DÉCHARGÉ AU CENTRE INTERCOMMUNAL DE LOGISTIQUE, CHEMIN DE L'USINE-À-GAZ 20, 1020 RENENS
 (5) UNIQUEMENT SUR TOURNÉES OFFICIELLES
 (6) ÉLIMINATION GRATUITE SI CES HUILES SONT COLLECTÉES SIMULTANÉMENT AVEC LES DÉCHETS HUMIDES ET RAPIDEMENT FERMENTESCIBLES (LAVURES)

ÉDITION DU 1^{ER} JANVIER 2011

TARIFS

RAMASSAGE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



DIRECTIVE MUNICIPALE

GÉNÉRALITÉS

Le service d'assainissement traite et recycle, dans des installations partenaires, les déchets urbains produits dans la commune de Lausanne.

Les incinérables sont traités par l'usine de valorisation thermique des déchets Tridel S.A. à Lausanne qui en fixe les conditions d'admission.

Les déchets doivent correspondre aux critères techniques de fonctionnement des installations, notamment au niveau du conditionnement et de la composition.

DÉCHETS SPÉCIAUX DES MÉNAGES

Les déchets spéciaux des ménages sont pris en charge gratuitement, en petite quantité, à la déchèterie des ménages du Centre Intercommunal de Logistique.

DÉCHETS DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

Les déchets des commerces et entreprises (secteur économique) sont pris en charge, contre paiement, lors des tournées de ramassage officiel ou à la déchèterie industrielle du Centre Intercommunal de Logistique. Les commerces et entreprises ne sont pas autorisés à déposer leurs déchets dans les postes fixes ou dans les déchèteries de quartier.

ANIMAUX DE LA FAUNE ET DE COMPAGNIE

Les cadavres d'animaux de la faune et de compagnie peuvent être collectés à la demande ou pris en charge au Centre Intercommunal de Logistique, contre paiement. Les autres animaux (par exemple: de rente) et les déchets carnés peuvent être amenés au CCSPA de Penthaz (021 862 71 63) info@valorsa.ch.

DÉCHETS DE CHANTIER

Les déchets de chantier doivent être amenés dans un centre autorisé de tri de déchets de chantier. Néanmoins, de petites quantités de déchets de chantier inertes, sans plâtres, peuvent être prises en charge au Centre Intercommunal de Logistique, contre paiement pour les entreprises.













HUILES USÉES

Le service d'assainissement collecte et traite les huiles usées. Les tarifs et les conditions techniques de cette prestation sont remis sur demande téléphonique au 0800 804 806.

CONTENEURS

Le service d'assainissement vend une gamme de conteneurs de 140 à 770 litres pour la collecte des déchets. Les tarifs et les conditions techniques de cette prestation sont remis sur demande téléphonique au 0800 804 806.

Les conteneurs compatibles avec le système de vidage du service d'assainissement sont en matière plastique et portent les couleurs officielles suivantes:

	CUVE & COUVERCLE	
DÉCHETS INCINÉRABLES		
PAPIER ET CARTON		
VERRE		
DÉCHETS VÉGÉTAUX		
ALUMINIUM*		
FER BLANC*		

*COLLECTE SPÉCIFIQUE, À LA DEMANDE

Chaque conteneur doit comporter le pictogramme officiel du type de déchets qu'il contient.

Quand les conteneurs sont collectés par un transporteur privé, le nom de celui-ci doit être indiqué clairement.

Aucune publicité n'est autorisée sur les conteneurs mis à part le nom du propriétaire et de l'entreprise assurant le ramassage.

CONTENEURS ENTERRÉS ET CONTENEURS INDUSTRIELS

Le service d'assainissement peut vider des conteneurs enterrés ou industriels de toutes les marques et pour tout déchet, pour autant qu'ils soient aux normes Kinshofer DIN ou à double œillet. Une offre de vidage peut être demandée au 0800 804 806.

PRESTATIONS SPÉCIALES

Le service d'assainissement peut organiser des ramassages en dehors des tournées normales définies dans le calendrier officiel de ramassage ou pour des déchets particuliers. Une offre peut être demandée au 0800 804 806.

POSTES FIXES, DÉCHÈTERIES FIXES ET MOBILES

Un réseau de postes et de déchèteries fixes répartis en ville ainsi que des déchèteries mobiles s'invitant dans les quartiers sont à la disposition des ménages lausannois. Les déchets acceptés dans ces différents points du réseau figurent dans le calendrier officiel de ramassage.

Les déchets soumis à taxe ou pris en charge contre paiement doivent être acheminés exclusivement à la déchèterie du Centre Intercommunal de Logistique.

RENSEIGNEMENTS

Une centrale téléphonique est à disposition pour répondre à toutes vos questions. Elle peut être atteinte gratuitement en composant le 0800 804 806, de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture des déchèteries fixes ainsi que les dates de passage et les emplacements des déchèteries mobiles s'invitant dans le calendrier officiel de ramassage.

Centre Intercommunal de Logistique
Chemin de l'Usine-à-gaz 20
1020 Renens

Administration:
021 315 79 79
Fax: 021 315 79 99
Taxation des entreprises:
021 315 79 71
Fax: 021 315 70 22
8h - 11h45 et 13h - 16h30
(lundi-vendredi)

Déchèterie industrielle:
021 315 79 64
Fax: 021 315 79 99
8h - 11h45 et 13h - 16h30
(lundi-vendredi)

Déchèterie des ménages:
8h - 19h (lundi-vendredi),
8h - 17h (samedi)

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le centre de ramassage accepte tous les modes de paiement, y compris les cartes de crédit.

MODIFICATION DU TARIF

La Municipalité se réserve le droit de modifier le présent tarif sans préavis.